

SÉNAT NEWSLETTER

N° 17 / Mars – Avril 2022



A LA UNE

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE 2022 DU SENAT



Photo de famille à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire 2022 du Sénat

Le Président du Sénat, SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, a procédé, ce mardi 12 avril 2022, à l'ouverture de la session ordinaire 2022 de la Chambre haute du Parlement.

Cette cérémonie solennelle a été marquée par la présence de M. Patrick ACHI, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, représentant le Président de la République, SEM Alassane OUATTARA.

Plusieurs Présidents d'Institutions étaient présents, notamment le vice-Président Adama BICTOGO, représentant le Président de l'Assemblée nationale, M. Eugène AKA AOUELE, Président du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel, M. Kanvaly DIOMANDE, Président de la Cour des Comptes.

Ont également pris part à cette cérémonie, plusieurs membres du Gouvernement, des Ministres Gouverneurs, des membres du corps diplomatique, des autorités préfectorales, des Chefs traditionnels ainsi que plusieurs autres personnalités.

Dans son allocution, le Président du Sénat a traduit la profonde reconnaissance de son Institution au Chef de l'Etat, pour ses efforts inlassables déployés afin d'accompagner le Sénat dans l'accomplissement de ses missions. Il a salué l'ensemble des Sénateurs pour leur dévouement à la tâche et les a exhortés à poursuivre leurs efforts pour le rayonnement du Sénat.

Le Président Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO a, par ailleurs, appelé l'ensemble des Ivoiriens à privilégier l'intérêt supérieur de la Nation. Il les a exhortés à faire en sorte que « le pays de Félix HOUPHOUËT-BOIGNY demeure cette oasis et ce havre de paix et de prospérité envié et respecté de tous ».



Discours solennelle du Président du Sénat, SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO

REUNION DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS



Réunion de la Conférence des Présidents

Le mardi 26 avril 2022, il s'est tenu au siège du Sénat à Yamoussoukro, une réunion de la Conférence des Présidents, présidée par SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO.

Conformément à l'article 38 du Règlement, cette rencontre a réuni les vice-Présidents, les Présidents de groupes parlementaires et les Présidents des Commissions permanentes.

Le principal point abordé au cours de cette réunion était l'examen et l'adoption, par la Conférence des Présidents, de la proposition d'ordre du jour des travaux du Sénat pour la période du 26 avril au 1^{er} août 2022.

Ainsi, les membres de la Conférence des Présidents ont passé en revue les différentes activités inscrites au titre de ce calendrier des travaux parlementaires, notamment les séances d'examen de projets de loi, les séances d'adoption de rapports, les séances plénières de délibération et les séances d'information parlementaire.

Au terme des échanges, la proposition d'ordre du jour des travaux du Sénat pour la période du 26 avril au 1^{er} août 2022 a été adoptée par l'ensemble des membres de la Conférence des Présidents.

LE PARLEMENT RÉUNI EN CONGRÈS



Message du Président de la République devant le Parlement réuni en Congrès

Le Parlement de Côte d'Ivoire s'est réuni en Congrès, ce mardi 19 avril 2022, à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix de Yamoussoukro, pour le message du Président de la République sur l'état de la Nation.

Le 12 avril 2022, le Président de la République a saisi les Présidents des deux chambres du Parlement pour les informer qu'il prononcera un discours sur l'état de la Nation, conformément à l'article 114 de la Constitution qui dispose que « Chaque année, le Président de la République adresse un message sur l'état de la Nation au Parlement, réuni en Congrès. Ce message peut être lu par le vice-Président de la République. Le message du Président de la République ne donne lieu à aucun débat. ».

Ce Congrès a été présidé par M. Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, Président du Sénat, qui a été suppléé par M. Adama BICTOGO, vice-Président de l'Assemblée nationale représentant le Président de l'Assemblée nationale.



Photo de famille avec le Président de la République

Devant les Sénateurs et Députés, et de nombreuses personnalités et corps constitués, le Chef de l'Etat a fait le bilan des projets entrepris par le Gouvernement en vue d'améliorer les conditions de vie des populations malgré le contexte économique mondial marqué par la Covid-19 et la guerre en Ukraine.

Puis, il a annoncé la nomination de M. TIEMOKO KONÉ Meyliet au poste de vice-Président de la République de Côte d'Ivoire et la reconduction de M. Patrick ACHI en qualité de Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

RETOUR SUR LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU SENAT

A la demande du Président de la République et conformément à l'article 95 de la Constitution, le Sénat de Côte d'Ivoire a tenu, du 14 février au 07 mars 2022, une session extraordinaire pour l'examen de onze (11) projets de loi.

La séance plénière de délibération



M. SILUE Kagnon Augustin, vice-Président du Sénat

Le lundi 07 mars 2022, le Sénat s'est réuni en séance plénière, à Yamoussoukro, pour délibérer sur les onze (11) projets de loi examinés en commissions.

Au cours de cette séance présidée par le vice-Président SILUE Kagnon Augustin, les Sénateurs ont procédé, conformément à l'article 86 du Règlement du Sénat, à un vote à main levée pour chacun des projets de loi.

À l'issue des délibérations, huit (08) projets de loi ont été adoptés à l'unanimité et trois (03) à la majorité des Sénateurs présents.

Au titre des projets de loi adoptés à l'unanimité :

- le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le protocole sur la lutte contre la corruption de la CEDEAO;
- le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2021-431 du 08 septembre 2021 portant création d'une Académie internationale de Lutte contre le Terrorisme ;
- le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2021-672 du 03 novembre 2021 portant légalisation du régime fiscal et douanier de la Convention de concession pour la conception, le financement, la construction, l'exploitation et le transfert de propriété de l'Aménagement Hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty d'une puissance installée de 44MW, sur le fleuve Bandaman (la « Convention IHE ») ;
- le projet de loi modifiant la loi n°2018-975 du 27 décembre 2018 portant Code de Procédure Pénale ;
- le projet de loi portant création, compétence, organisation et fonctionnement du pôle pénal économique et financier ;
- le projet de loi organique fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Médiateur de la République ;
- le projet de loi organique déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- le projet de loi portant statut de la Magistrature.

Au titre des projets de loi adoptés à la majorité des Sénateurs présents :

- le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2021-433 du 08 septembre 2021 portant légalisation du régime fiscal et douanier de la Convention de concession de la ligne 1 du Métro d'Abidjan ;
- le projet de loi organique déterminant l'organisation et le fonctionnement du Conseil constitutionnel ;
- le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2021-755 du 1er décembre 2021 portant modification de la loi organique n°2018-867 du 19 novembre 2018 déterminant la composition et le fonctionnement du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel.

Cette séance plénière de délibérations du Sénat a été suivie par la cérémonie de clôture de la session extraordinaire 2022.

Clôture de la session extraordinaire

Ouverte le 14 février 2022, la session extraordinaire du Sénat s'est achevée le 07 mars 2022 à Yamoussoukro. A l'occasion de la séance de clôture, le Président du Sénat, SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, a salué la qualité du travail des Sénateurs.

« Après d'intenses travaux, nous sommes au terme de cette session marquée par l'adoption définitive de onze (11) projets de lois. Au cours de nos différentes délibérations, aussi bien en commissions qu'en plénière, vous avez fait preuve, encore une fois, d'une exceptionnelle compétence et d'une particulière pertinence. Ainsi, les lois adoptées demeurent le reflet de la qualité des débats qui ont eu lieu. Vous avez ainsi accompli votre mission en toute conscience et en toute responsabilité. Je voudrais, chers collègues, vous en féliciter chaleureusement. Je rends hommage à votre sens de l'Etat et à votre esprit républicain. », a-t-il déclaré.



SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO Président du Sénat au pupitre
Clôture de la session extraordinaire

Dans son intervention, Monsieur Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO est revenu sur la portée des projets de loi examinés par le Sénat au cours de cette session extraordinaire : « Au cours de cette session extraordinaire, nous avons donné un coup d'accélérateur à la consolidation de l'architecture institutionnelle de notre pays, en adoptant, notamment, des lois qui réfèrent à l'organisation, la composition et au fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature, au Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel, au Médiateur de la République et au Conseil Constitutionnel. Les onze (11) projets de lois adoptés au cours de cette session extraordinaire sont des réponses adaptées aux attentes du peuple et aux exigences d'un développement inclusif, durable et résilient. ».

Le Président du Sénat a, par ailleurs, salué le Président de la République, SEM Alassane Ouattara, pour « sa confiance renouvelée » à l'endroit du Sénat. Pour Monsieur Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, « en demandant la convocation de cette session extraordinaire, le Président de la République témoigne du rôle essentiel du Sénat, et plus généralement, du Parlement, dans la construction de la démocratie dans notre pays. Une démocratie représentative qui permet au peuple et aux Collectivités territoriales d'intervenir dans le processus de fabrication de la loi et de

consolidation de l'état de droit au service de la nation et du citoyen. ».

AUDIENCES

AUDIENCE DU PRÉSIDENT DU SENAT ACCORDEE A L'AMBASSADEUR DE L'ALGERIE



SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, Président du Sénat (à droite) et SEM Mohamed Abdelaziz BOUGUETALA, Ambassadeur d'Algérie en Côte d'Ivoire (à gauche)

Dans le cadre de la diplomatie parlementaire, le Président du Sénat, SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, a accordé une audience à SEM Mohamed Abdelaziz BOUGUETALA, Ambassadeur d'Algérie en Côte d'Ivoire, le jeudi 10 mars 2022 à la permanence du Sénat à Abidjan.

A sa sortie d'audience, SEM Mohamed Abdelaziz BOUGUETALA a indiqué que cette visite avait pour but de remettre au Président du Sénat une invitation du Parlement Algérien à participer à la 47ème réunion du Comité Exécutif de l'Union des Assemblées des pays membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI).



Point de presse animé par le Président du Sénat (à droite) et Ambassadeur d'Algérie en Côte d'Ivoire (à gauche)

Le diplomate algérien a également fait part des sujets abordés au cours de cette rencontre, notamment la possibilité de créer un groupe d'amitié ivoiro-algérien pour un partage d'expérience dans les domaines de la formation et du travail législatif.

Prenant la parole, le Président du Sénat a rappelé les liens étroits d'amitié et de coopération qui lient la Côte d'Ivoire et l'Algérie depuis des décennies.

Il a invité les pays africains à travailler pour la stabilisation de toutes les régions d'Afrique, dans le cadre d'une coopération sud-sud.

AUDIENCE DU PRÉSIDENT DU SENAT ACCORDEE A LA PRESIDENTE DU GROUPE D'AMITIE FRANCE-AFRIQUE DE L'OUEST



SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, Président du Sénat (à droite) ET Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénatrice représentant les Français établis hors de France et, par ailleurs, Présidente du groupe d'amitié France-Afrique de l'Ouest. (À gauche)

Le Président du Sénat, SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, s'est entretenu le mercredi 23 mars 2022 à Yamoussoukro, avec Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénatrice représentant les Français établis hors de France et, par ailleurs, Présidente du groupe d'amitié France-Afrique de l'Ouest.

Cette rencontre, qui s'inscrit dans le cadre d'une visite d'amitié et de travail de la Sénatrice française en Côte d'Ivoire, a été l'occasion d'aborder des sujets relatifs à la coopération interparlementaire entre les Sénats français et ivoirien.

Ont également pris part à cette audience, SEM Jean-Christophe BELLARD, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France en Côte d'Ivoire, Mme Chantal FANNY, vice-Présidente du Sénat chargée des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire et de la Coopération Internationale et M. René DOSSAN, Directeur de la Coopération, des Collectivités Territoriales et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire.

A sa sortie d'audience, Mme Hélène CONWAY-MOURET, s'est dite honorée de cette rencontre avec le Président du Sénat ivoirien qui contribue fortement au renforcement des relations de coopération entre la Côte d'Ivoire et la France.



Echanges entre la délégation française et le Président du Sénat

ACTIVITES A LA LOUPE

ATELIER DE RÉFLEXION ET D'ÉCHANGES SUR LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES DANS LA MISE EN OEUVRE DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE (DIH) EN COTE D'IVOIRE



Atelier de réflexion et d'échanges sur le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre du Droit International Humanitaire (DIH) en Côte d'Ivoire

Une trentaine de Sénateurs a pris part, ce 27 avril 2022 à Yamoussoukro, à un atelier de réflexion et d'échanges sur le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre du Droit International Humanitaire (DIH) en Côte d'Ivoire.

Cet atelier, initié par le Comité International de la Croix Rouge (CICR), avait pour objectif de sensibiliser les parlementaires aux règles et principes du Droit

International Humanitaire et à sa mise en œuvre sur le plan national.

A ce titre, il s'est agi de :

- renforcer les capacités des parlementaires sur les fondamentaux du Droit International Humanitaire (DIH) ;
- sensibiliser les parlementaires sur leur rôle dans la mise en œuvre nationale du DIH ;
- susciter une implication des parlementaires dans le processus d'adoption du projet de loi nationale relatif à la protection des emblèmes du mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge.

A l'occasion de la cérémonie d'ouverture de cette activité, M. Michel COFFI Benoît, Président de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, représentant SEM Jeannot AHOUSOU-KOUADIO, Président du Sénat, a salué cette initiative du Comité International de la Croix Rouge (CICR). Il a également traduit le grand intérêt des Sénateurs pour la thématique abordée, notamment la question du Droit International Humanitaire.

A l'issue de cet atelier, des recommandations ont été formulées par les participants pour l'élaboration d'un plaidoyer en faveur de l'adoption d'une loi nationale sur l'emblème de la Croix Rouge et du Croissant Rouge.

Outre les Sénateurs, ont également pris part à cet atelier, des membres de l'administration du Sénat, des Députés, des représentants du Cabinet du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme ainsi que des membres de la Commission Nationale du Droit International Humanitaire.



Photo de famille des participants

ATELIER DE FORMATION SUR LA GOUVERNANCE INCLUSIVE ET L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES PAR VISIO CONFERENCE

Dans le cadre d'un partenariat entre le Sénat de Côte d'Ivoire et l'École Nationale d'Administration Publique (ENAP) Québec, les Sénateurs et plusieurs membres

de l'administration du Sénat ont pris part, par visioconférence, à un atelier de formation sur la Gouvernance inclusive et l'évaluation des politiques publiques du 20 au 22 avril 2022.



Atelier de formation par visioconférence

Cette formation avait pour objectif de permettre aux participants de mieux cerner et améliorer leurs connaissances, à savoir :

- comprendre et mieux intégrer la gouvernance inclusive aux politiques ivoiriennes ;
- comprendre les notions de base en évaluation des politiques et programmes publics ;
- améliorer les connaissances pratiques sur les méthodologies d'évaluation des politiques publiques ;
- identifier et comprendre les enjeux et les défis du suivi-évaluation des indicateurs globaux sur la gouvernance inclusive, le genre et l'équité dans les évaluations des politiques et programmes publics dans le contexte du Plan Nationale de Développement 2021-2025 de la Côte d'Ivoire et des Objectifs de Développement Durable 2030.

À l'issue de cette formation, les participants ont acquis de nouvelles compétences nécessaires à la mise en œuvre effective d'un mécanisme d'évaluation des politiques publiques au sein du Sénat de Côte d'Ivoire.

CINQUIEME EDITION DU FORUM INTERNATIONAL DE VICTORIA

Une délégation du Sénat, composée de la vice-Présidente Sarra Fadika Sacko et de la Sénatrice Marie-Irène Richmond-Ahoua, a pris part aux travaux de la 5ème édition du Forum International de Victoria, du 23 au 30 avril 2022, en République des Seychelles.

Cette rencontre internationale des femmes leaders des secteurs public et privé s'est déroulée autour du thème

central « Changement climatique, Environnement, réduction des risques de catastrophe, l'égalité des sexes au centre des solutions ».

A l'occasion de ce Forum, la délégation du Sénat a rencontré le Président de l'Assemblée nationale de la République des Seychelles, l'Honorable Roger Mancienne. Cette rencontre a permis d'échanger sur différents sujets notamment le partage d'expériences des parlementaires et la question des femmes en politique.

La délégation du Sénat a, par ailleurs, visité le musée et l'hémicycle de la Chambre parlementaire du Seychelles.

Le Forum International victoria est une plateforme de réflexion et d'échanges qui rassemble chaque année plusieurs femmes leaders africaines.



De Gauche à droite : Mme Sarra Fadika Sacko, vice-Présidente du Sénat, M. Roger Mancienne, Président de l'Assemblée nationale de la République des Seychelles et Mme Marie-Irène Richmond-Ahoua, Sénatrice.

CELEBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

A l'occasion de la célébration de la Journée Internationale des Droits des Femmes, le Sénat de Côte d'Ivoire a organisé, le mardi 08 mars 2022 à Yamoussoukro, une conférence sur le thème « L'égalité de chance pour un avenir durable en Côte d'Ivoire. ».

Cette célébration, qui a rassemblé les membres du personnel de l'Institution, a été présidée par M. Simplicie KONAN, Directeur de Cabinet du Président du Sénat, représentant pour l'occasion SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, Président du Sénat. Il avait à ses côtés M. Georges AMANGOUA, Secrétaire Général du Sénat.

La commémoration de cette Journée Internationale des Droits des Femmes a été marquée par la présence

d'une délégation de l'Association des Femmes pour le Progrès (AFP) de Yamoussoukro.



Célébration de la journée Internationale des droits de la femme au Sénat

Animée par la Sénatrice Émilienne N'TAMÉ Epse ANIKPO, la conférence de ce jour a permis d'instruire les participants sur les défis de l'implication effective des femmes dans la promotion du développement durable en Afrique.

La conférencière a invité les pouvoirs publics à renforcer leurs actions en faveur de la promotion des droits des femmes pour un futur plus égalitaire dans la gestion du changement climatique.

A l'issue de cette célébration, les femmes du Sénat ont reçu des présents et un don a été fait à l'Association des Femmes pour le Progrès, au nom du Président du Sénat.



La Sénatrice N'Tamé Emilienne épouse ANIKPO, conférencière



Photo de famille

11^{ÈME} CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION DES SÉNATS, SHOURAS ET CONSEILS ÉQUIVALENTS

La 11^{ème} Conférence de l'Association des Sénats, Shouras et Conseils équivalents de l'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA) s'est tenue du 03 au 05 mars 2022 à Rabat (Royaume du Maroc) avec la participation de la Côte d'Ivoire représentée par le Président du Sénat de Côte d'Ivoire, SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO.



11^{ème} Conférence de l'Association des Sénats, Shouras et Conseils équivalents de l'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA)

Cette rencontre de haut niveau portait sur deux événements majeurs, à savoir, d'une part, le forum du dialogue parlementaire impliquant les Sénats d'Amérique Latine et des Caraïbes, et d'autre part, la réunion conjointe impliquant les Sénats d'Europe.

A l'occasion de l'ouverture de cette 11^{ème} Conférence, le Président du Sénat, Monsieur Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, a pris la parole sur le thème « *La coopération et la solidarité afro-arabes, pilier fondamental de la réhabilitation économique et du développement dans le contexte de la pandémie de Covid-19.* ».

Au cours de son intervention, le Président Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO a salué la coopération historique qui lie le monde arabe et l'Afrique en matière de développement. Il a présenté les grandes réformes nationales mises en œuvre par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, depuis une décennie en mettant en lumière l'appui du monde arabe, et plus spécifiquement la contribution du Royaume du Maroc.

Il a salué la solidarité arabo-africaine qui a continué d'être une réalité malgré la survenance de la Covid-19.

Enfin, le Président du Sénat a salué les contributions du monde arabe qui constituent de nouveaux types de financement innovants et qui méritent d'être encouragés et poursuivis.

Madame Chantal FANNY, vice-Présidente du Sénat chargée des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire et de la Coopération Internationale, est également intervenue sur le thème relatif à « la jeunesse et la femme au cœur des politiques de développement et d'investissements durables ».

Madame la vice-Présidente a, au nom du Président Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, partagé avec les participants, l'expérience de la Côte d'Ivoire en matière de politique de développement des jeunes et des femmes comme des acteurs de premier ordre, à travers le programme « La Côte d'Ivoire solidaire » et ses actions de mobilisation des ressources en faveur de ces franges importantes de la population.

En marge de cette 11^{ème} Conférence de l'ASSECAA, le Président Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, a rencontré, le vendredi 04 mars 2022, son homologue le Président de la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc, SEM Enaam MAYARA, par ailleurs Président de l'ASSECAA.

Cette rencontre a permis la signature d'un accord de coopération entre le Sénat de Côte d'Ivoire et la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc visant à encourager l'échange d'expériences dans plusieurs domaines notamment les procédures législatives, le contrôle et l'évaluation des politiques publiques, l'organisation territoriale, la décentralisation et la diaspora.

Le Président du Sénat était accompagné pour la circonstance de la vice-Président Chantal FANNY, de SEM Idrissa TRAORE, Ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire près le Royaume du Maroc et de quelques collaborateurs.



Signature d'un accord de coopération entre le Président du Sénat de Côte d'Ivoire, SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, et le Président de la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc, SEM Enaam MAYARA

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE 2022 DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Arrivée de SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, Président du Sénat (à droite) et de M Eugène Aka AOUELE, Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (à gauche)

Le Président du Sénat, SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, a pris part, le vendredi 1er avril 2022 à Abidjan, à l'ouverture de la session ordinaire 2022 de l'Assemblée nationale.

Présidée par M. Adama BICTOGO, vice-Président représentant le Président de l'Assemblée nationale, cette cérémonie solennelle s'est tenue en présence de plusieurs personnalités dont le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur Patrick ACHI, plusieurs membres du Gouvernement et des Présidents d'Institutions.

Conformément à l'article 94 nouveau de la Constitution de la République de Côte d'Ivoire, la session de l'Assemblée nationale commence le premier jour ouvrable du mois d'avril et prend fin le dernier jour ouvrable du mois de décembre.

La session du Sénat commence sept (7) jours ouvrables après celle de l'Assemblée nationale et prend fin sept (7) jours ouvrables avant la clôture de la session de l'Assemblée nationale.

Ainsi, la cérémonie solennelle d'ouverture de la session ordinaire 2022 du Sénat est prévue pour se tenir le mardi 12 avril 2022.



Allocution de M. Adama BICTOGO, Président par intérim de l'Assemblée nationale

ADIEU SÉNATEUR TOURÉ LANCINÉ



Le Sénat de Côte d'Ivoire est en deuil. La Chambre haute du Parlement ivoirien, avec à sa tête le Président Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, pleure l'un de ses membres.

Monsieur TOURÉ Lanciné, Sénateur de la Région du Hautassandra et doyen d'âge de l'Institution, a rendu son dernier souffle, le samedi 26 mars 2022 à Abidjan.

Ce départ inattendu a plongé l'ensemble des membres de l'Institution dans la tristesse et la consternation.

La levée de corps du regretté Sénateur a eu lieu le mardi 29 mars 2022 à Ivosep Treichville en présence de ses collègues avec à leur tête le Président Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, représentant par ailleurs SEM Alassane OUATTARA, Président de la République.

Y ont également pris part, M. Adama TOUNGARA, Grand Médiateur de la République, M. Adama BICTOGO, Président intérimaire de l'Assemblée nationale, plusieurs membres du Gouvernement, des Députés, des représentants d'Institutions et plusieurs autres personnalités politiques et diplomatiques.

Au cours de cette cérémonie de levée de corps, la vice-Présidente Makani DIABY a prononcé une oraison funèbre, au nom du Président du Sénat et de l'ensemble des Sénateurs. Elle est revenue sur les valeurs d'intégrité et de sagesse qui caractérisaient le défunt Sénateur.

Des honneurs militaires funèbres ont été rendus au défunt Sénateur et SEM Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO a procédé à la remise du drapeau national à la famille éplorée.

Le dimanche 03 avril 2022, une délégation du Sénat, conduite par le vice-Président SILUÉ Kagnon Augustin, représentant le Président Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, a pris part à la cérémonie du 7ème jour à Daloa.

PETIT LEXIQUE PARLEMENTAIRE

Commission d'enquête

Instance temporaire créée par le Sénat soit pour l'examen de faits sociaux, politiques, économiques et culturels donnant lieu à enquête soit pour l'examen de la gestion de services publics ou d'entreprises nationales.

Commission mixte paritaire

Instance dont la réunion est provoquée à l'initiative du Président de la République, lorsque, par suite d'un désaccord entre les deux Chambres du Parlement, un projet ou une proposition de loi n'a pu être adopté après deux lectures par chaque Chambre ou, si le Président de la République en a déclaré l'urgence, après une seule lecture par chacune d'entre elles et chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion.

Commission permanente

Organe du Sénat mis en place au début de chaque législature, après la formation du Bureau définitif pour l'examen des affaires qui lui sont soumises.

Commission spéciale

Instance réunissant des Sénateurs et qui peut être constituée pour l'examen d'un ou plusieurs projets ou propositions de loi à la demande, soit du Bureau ou de la Conférence des Présidents, soit du Président d'une Commission permanente, soit du Président d'un groupe parlementaire, soit d'un dixième de Sénateurs au moins dont la liste est publiée au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire, soit du Président de la République. (**Article 22 alinéa 1 et Article 52 alinéa 1 du Règlement**).

La désignation des membres de la Commission spéciale est effectuée sur proposition de la Conférence des Présidents. (**Article 22 alinéa 2**).



Directeur de publication :
Roland KATOU

Rédaction :
Direction de l'Information Documentaire et de la
Communication

Crédits Photos :
Sénat de Côte d'Ivoire sauf mentions

Production :
Sénat de Côte d'Ivoire

Boulevard de la Basilique B.P. 1546
Yamoussoukro

Contact: (+225) 27 30 61 81 50
Email: contact@senat.ci



Scannez-moi pour accéder au site internet du Sénat